L'UNSA Vous informe ! N°20

I'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

02/06/2025

Promotion au choix Attaché d'administration de l'Etat au titre des années 2025 et 2026

A titre exceptionnel, le Secrétariat Général organise en 2025 deux exercices de promotion au choix pour le grade d'Attaché d'Administration de l'Etat (AAE).

37 agents seront promus au titre de 2025 avec effet au 1er janvier 2025 et 31 au titre de 2026 avec effet au 1er janvier 2026.

La liste des lauréats sera publiée sur Alizé fin novembre 2025 pour l'exercice 2025 et début décembre 2025 pour l'exercice 2026.

CONDITIONS A REMPLIR

Justifier d'au moins neuf années de services publics, dont cinq au moins de services civils effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois de catégorie B au 31 décembre de l'année de la promotion.

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix AAE : en savoir +

PROCÉDURE

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition, en cohérence avec le contenu de vos entretiens professionnels, et la faire transmettre, avec votre dernier CREP et votre lettre de motivation, au bureau SRH2-B **au plus tard le 15 juillet 2025** via l'application BercyDoc.

- Vous devrez rédiger une lettre de motivation faisant état des acquis de votre expérience professionnelle, ainsi que tout élément utile à la valorisation de vos compétences et de votre motivation pour l'accès au corps supérieur.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents, des acquis de leur expérience professionnelle, de leur aptitude à l'encadrement, de leur parcours professionnel et des postes occupés.

Les critères pris en compte pour apprécier la valeur professionnelle sont énumérés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Démontrer son engagement professionnel, en suivant par exemple des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration ;
- Avoir préparé et présenté l'examen professionnel et/ou le concours interne.

Le sujet de votre promotion au choix doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement dans votre CREP votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur en cohérence avec la fiche de proposition.

Exercer des fonctions d'encadrement peut également augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

A savoir : votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents pour chacun des exercices par ordre de priorité, en veillant à une représentation équilibrée femme/homme.

Elle devra également vous informer si vous êtes proposé ou non. Cette information peut se faire lors de l'entretien professionnel.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle promotions – Immeuble Atrium – Pièce 5212 – 5 Place des Vins de France 75 573 PARIS CEDEX 12.
Tél : 01 53 44 29 85 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mél : srh2b-promotions-polebetc.catb@finances.gouv.fr

Retrouvez nos informations sur notre site

SCANNEZ-MOI

UNSA-Cefi
Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92
Mél :
syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr